

*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La ministre

Paris, le 23 NOV. 2016

Monsieur le Député-Maire,

Vous avez bien voulu me faire part des préoccupations de
quant à la suppression des remises de principe à compter de la rentrée 2016.

Attentive à vos remarques, je souhaite porter à votre connaissance les éléments suivants.

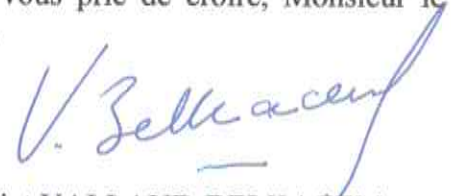
Le dispositif des remises de principe institué par le décret n° 63-629 du 26 juin 1963 a été remis en cause par plusieurs audits des aides financières à la scolarité, qui en ont relevé l'inefficience notamment en termes de coûts de gestion importants et disproportionnés par rapport au montant total de cette aide dont le mode de calcul est défavorable aux familles les plus modestes. Les remises de principe étaient accordées pour les enfants scolarisés dans les seuls établissements publics du second degré.

Ce dispositif, dont le financement a été supprimé par le Sénat lors du vote de la loi de finances pour 2008, a été maintenu jusqu'en juin 2016 par redéploiement au sein du programme 230 "Vie de l'élève" au détriment d'autres aides à la scolarité.

Les remises de principe favorisaient principalement les familles d'élèves non boursiers. Leur suppression touchera dans une moindre mesure les familles les plus modestes pour lesquelles la remise, d'un montant minime, ne s'appliquait que sur le solde des frais scolaires après déduction de la bourse.

Pour les familles rencontrant des difficultés à financer la restauration scolaire, il sera plus fréquemment fait appel aux fonds sociaux collégien et lycéen, ou au fonds social des cantines, dont les crédits sont en constante augmentation depuis 2014, pour atteindre 49,3 M€ à la rentrée 2016, avant une nouvelle hausse en projet de loi de finances pour 2017. Au lycée, le montant des bourses est augmenté de 10 % à la rentrée 2016.

Espérant avoir utilement répondu à vos interrogations, je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.



Najat VALLAUD-BELKACEM

Monsieur Bertrand PANCHER
Député de la Meuse
Maire de Bar-le-Duc
Assemblée nationale
75355 PARIS CEDEX 07